



## PREFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU CALVADOS

Affaire suivie par : Cécile ZEBAZE  
Email : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02.31.43.15.42

### Plan de prévention des risques miniers (PPRM) de May-sur-Orne

#### Compte rendu du comité de pilotage (COPIL) du 20 mai 2016

#### Étaient présents :

Monsieur Postel	Adjoint au maire de Maltot
Monsieur Desflaches	Maire de May-sur-Orne
Monsieur Pagny	Adjoint au maire de May-sur-Orne
Monsieur Louvard	Adjoint au maire de Fontenay-le-Marmion
Monsieur Truchy	Caen la Mer – Directeur adjoint Développement durable, transition énergétique et prévention des risques
Monsieur Delbruel	Maire de Saint-André-sur-Orne
Madame Piersiela	Maire de Saint Martin-de-Fontenay
Madame Gineste	Caen Normandie Métropole – chargée de mission
Monsieur Serard	Caen Normandie Métropole
Monsieur Simon	Directeur Adjoint de la DDTM 14
Monsieur Hagneré	DDTM 14 – responsable de la prévention des risques
Madame Zébazé	DDTM 14 – chargée d'études prévention des risques
Monsieur Legros	DDTM 14 – correspondant territorial (délégation territoriale de Caen)
Monsieur Masson	DDTM 14 – correspondant territorial (délégation territoriale de Caen)
Monsieur Leroy	DREAL Normandie / SRI
Monsieur Barbot	DREAL Normandie / SRI

Après avoir salué l'ensemble des participants et remercié Monsieur le Maire de May-sur-Orne pour la mise à disposition de la salle de réunion, Monsieur Simon, retrace la démarche d'élaboration du PPRM. Il rappelle que le projet de règlement constitue une phase importante de l'élaboration du PPR. Les remarques qui ont été émises précédemment sur ce projet ont permis aux services de l'État d'ajuster ce document, dans la limite du possible.

Monsieur Hagneré présente le projet de règlement du PPRM. Les dispositions réglementaires en zones RE3, RE2 et Rep ne suscitent aucun commentaire de la part des élus.

Monsieur Hagneré explique que les communes peuvent envisager, pour améliorer le cadre de vie communal, de mettre en place des aménagements paysagers sur certaines parcelles désaffectées, dans les secteurs urbanisés ou non, exposés à un aléa.

Monsieur Hagneré présente la suite du projet de règlement.

Monsieur Desflaches s'interroge sur la pertinence d'interdire l'accès des espaces publics et aménagements paysagers alors que des personnes sont maintenues dans leur maison, classée dans la même zone rouge. Il souhaite que l'accès à la zone ne soit interdit que dès lors qu'un risque d'effondrement est identifié lors d'une visite de sécurité.

Monsieur Desflaches questionne par ailleurs l'opportunité d'inscrire des recommandations dans le projet règlement pour l'existant.

Monsieur Hagneré répond que le respect des recommandations n'est pas obligatoire contrairement aux prescriptions.

Pour plus de clarté, les élus souhaitent que les recommandations soient retirées du projet de règlement ou intégrées en tant que prescriptions.

Les élus de la commune de May-sur-Orne sont d'accord sur le principe d'un zonage bleu BA concernant la seule commune de May-sur-Orne et correspondant aux secteurs urbanisés exposés à un aléa faible d'affaissement. Cette zone est décomposée en trois sous-zones :

- BA3, qui correspond à des micro-secteurs identifiés par les collectivités pour diversifier l'offre de logement en y implantant une typologie de logements inexistantes ou faiblement représentés sur le territoire communal ;
- BA2 qui correspond aux secteurs de centre bourg dans lesquels la mixité fonctionnelle (logements, commerces...) des constructions permet d'offrir des services de proximité aux habitants ;
- BA1, qui correspond au reste de la zone BA non compris dans les zones BA1 et BA2.

Le projet de règlement y autorise les constructions en limitant, sur une même parcelle, l'emprise au sol de l'ensemble des constructions (existantes et nouvelles) à :

- 20 % en zone BA1 ;
- 30 % en zone BA2 ;
- 50 % en zone BA3.

Néanmoins, les élus souhaitent que le périmètre des sous-zones BA3 et BA2 soit étendu afin que leurs projets d'aménagement puissent être pris en compte.

En l'absence de nouvelles questions, Monsieur Simon remercie les participants et conclut en indiquant que les services de l'État, après l'analyse des observations, proposeront une nouvelle version du projet de règlement courant juin-juillet 2016.

Le directeur adjoint

Yves Simon